Information sur votre contrat d'abonnement grand public et les services Coriolis Télécom

Vous vous apprêtez à signer votre contrat d'abonnement avec Coriolis Télécom, opérateur mobile qui utilise les réseaux GSM (Global System for Mobile Communication) et/ou UMTS (Universal Mobile Telecommunication System) de l'opérateur SFR pour fournir des services de radiocommunication sous la marque Coriolis. Afin de faciliter la lecture de ce contrat, vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des points essentiels pour vous engager auprès de Coriolis Télécom en toute confiance. **Ce document ne se substitue pas aux Conditions Générales d'Abonnement (CGA) que nous vous invitons à lire attentivement.**

1. Services proposés

Votre contrat d'abonnement Coriolis Télécom vous donne accès aux services GSM et/ou UMTS Coriolis Télécom, avec la possibilité d'émettre et de recevoir des appels téléphoniques, de disposer d'une messagerie vocale, ainsi que de souscrire de nombreuses options gratuites ou payantes.
Coriolis Télécom s'attache à vous apporter toute information utile durant le cours de votre contrat, notamment via des courriers qui vous sont adressés périodiquement. Le Service Client est disponible par téléphone pour répondre à vos questions. Le niveau de consommation de votre Forfait est consultable à tout moment sur le serveur vocal info conso.

2. Conditions de souscription du contrat

Pour souscrire, vous devez présenter une pièce d'identité valide et pour les étrangers une carte de résident, un relevé d'identité bancaire et un chèque annulé accompagné d'un justificatif de domicile (art. 3.1 des CGA).
Le contrat comprend des conditions générales et des conditions particulières. Vous êtes invité à vérifier soigneusement les informations qui y figurent, et notamment les informations personnelles ainsi que l'offre souscrite. La fiche tarifaire fait foi pour les tarifs qui vous seront appliqués. Un dépôt de garantie ou une caution bancaire pourront être demandés (art. 4.1 des CGA).

3. Durée de l'engagement

Votre contrat prend effet le jour de la **mise en service de votre ligne.** Sa durée est d'**au minimum 12 mois,** sauf en cas de souscription d'une offre sans engagement mais peut varier en fonction de l'offre que vous avez choisie. Dans tous les cas de résiliation, pour quelque motif que ce soit, les sommes restant dues deviennent immédiatement exigibles. À l'issue de la période initiale minimale d'engagement, comme dans le cas d'une offre sans engagement, l'Abonné peut mettre fin au contrat à tout moment. L'Abonné ayant souscrit une offre avec une durée minimale d'engagement de 24 mois a la faculté de mettre fin au contrat de façon anticipée à l'issue du 12e mois d'engagement, sous réserve des dispositions prévues à l'article 17.3.1 des CGA.

4. Tarifs

Les tarifs des principaux services Coriolis Télécom sont disponibles sur la fiche ci-jointe. Pour plus de détails, vous pouvez contacter le service client Coriolis au **09 69 32 10 40** (coût d'un appel local depuis un poste fixe en France Métropolitaine), depuis un poste fixe en France Métropolitaine ou au **901** depuis votre mobile (appel décompté de votre forfait, hormis la première minute non décomptée). Les changements de tarif seront portés à votre connaissance préalablement à leur entrée en vigueur. Dans l'hypothèse d'une augmentation de tarif, vous pouvez résilier dans les conditions indiquées en 17.2.1 des CGA.

5. Facturation

Les factures vous sont envoyées tous les mois. Dans le cas où vous auriez choisi de disposer de vos factures sous forme électronique, vous serez alerté par e-mail de leur disponibilité sur le site www.coriolisetmoi.com. Les factures sont payables par prélèvement automatique, ou tout autre mode de paiement préalablement accepté au cas par cas par Coriolis Télécom avant la date limite de paiement qui y figure.
Les abonnements et Forfaits sont perçus d'avance pour le mois suivant ; les communications sont facturées à l'issue de la période de consommation. Vous pouvez bénéficier de la facturation détaillée gratuite, sur demande.
Un défaut de paiement est susceptible d'entraîner une limitation des services, la résiliation du contrat ainsi que l'inscription dans un fichier soumis aux garanties de la loi informatique et libertés.

6. Service Client

Le Service Client, accessible par numéro court au **901** (appel pris en compte dans votre forfait, hormis la première minute non décomptée) ou par numéro long depuis un téléphone fixe en France Métropolitaine au **09 69 32 10 40** (coût d'un appel local depuis un poste fixe en France Métropolitaine), est disponible pour répondre à vos questions du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 18h. Vous pouvez également nous écrire ou nous adresser un courrier électronique. Les numéros et adresses figurent sur votre contrat d'abonnement. Le service client Coriolis Télécom est certifié à la norme ISO 9001-2000 depuis 1999.

7. Perte et vol

En cas de perte ou de vol de votre mobile, vous devez suspendre votre ligne et appeler votre Service Client. Un serveur vocal d'urgence **09 69 32 00 08** (coût d'un appel local depuis un poste fixe en France Métropolitaine) vous permet de suspendre votre ligne à toute heure du jour ou de la nuit. Vous êtes redevable de toute communication passée jusqu'à suspension de votre ligne (hors conditions spécifiques liées à la souscription d'une assurance). La perte ou le vol du mobile n'est pas un motif légitime de résiliation. Pour accéder à ce service sécurisé, munissez-vous de votre mot de passe. Si vous ne l'avez pas personnalisé, il correspond aux 4 derniers chiffres de votre compte abonné qui se trouve sur vos factures.

MARS 2011